

TRANSPORTS SCOLAIRES DE L' AISGE
BULLETIN D'INSCRIPTION – TRAIN (Péditrain) / BUS

DONNÉES PERSONNELLES – ENFANT *(un formulaire pour chaque enfant)*

NOM DE FAMILLE :	PRÉNOM :	GENRE :
		<input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/> GARÇON
DATE DE NAISSANCE :	LANGUE MATERNELLE :	
ÉCOLE :	CLASSE :	NOM DE L'ENSEIGNANT[E] :
<input type="checkbox"/> ARZIER-LE MUIDS <input type="checkbox"/> GIVRINS	<input type="checkbox"/> 1P <input type="checkbox"/> 2P <input type="checkbox"/> 3P <input type="checkbox"/> 4P <input type="checkbox"/> 5P <input type="checkbox"/> 6P	
<input type="checkbox"/> SAINT-CERGUE <input type="checkbox"/> TRELEX		

LIEU DE DÉPART DU TRAIN POUR ÉCOLES ARZIER ET ST-CERGUE

<input type="checkbox"/> Gare La Cure	<input type="checkbox"/> Gare St-Cergue	<input type="checkbox"/> Gare Le Muids
<input type="checkbox"/> Gare La Givrine	<input type="checkbox"/> Gare La Chèverrie	<input type="checkbox"/> Gare Sus-Chatel
<input type="checkbox"/> Gare Les Pralies	<input type="checkbox"/> Gare Arzier	<input type="checkbox"/> Gare Genolier
<input type="checkbox"/> Gare Les Cheseaux-Dessus		

LIEU DE DÉPART DU BUS POUR ÉCOLES DE GIVRINS ET TRÉLEX

<input type="checkbox"/> Parking de Genolier	<input type="checkbox"/> Ecole de Givrins
<input type="checkbox"/> Halte de Sus-Châtel	<input type="checkbox"/> Ecole de Trélex
<input type="checkbox"/> Gare de Genolier	

FRÉQUENTATION DE VOTRE ENFANT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Début d'après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fin d'après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci d'avertir par message tout changement pour un jour particulier et par e-mail les changements des jours que vous avez choisis ci-dessus. (e-mail secretariat-general@aisge.ch)

DONNÉES PERSONNELLES – PARENT(S)

1. Parent principal – Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	2. Partenaire – Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
NOM DE FAMILLE <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM DE FAMILLE <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
NP localité :	NP localité :
No téléphone portable :	No téléphone portable :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
Etat civil :	Etat civil :

PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT (AUTRES QUE LES PARENTS)

	NOM	PRÉNOM	NO TÉLÉPHONE
1.			
2.			
3.			

RÈGLES À RESPECTER DANS LE TRAIN / BUS

Péditrain :

L' AISGE a engagé des personnes adultes pour l'accompagnement des trajets dans le train et à pied depuis le point de rendez-vous jusqu'à l'école. Les enfants sont tenus d'écouter et respecter les consignes données par les accompagnants[es] pour le bon déroulement des trajets. **Chaque enfant doit s'asseoir avant le départ du train et durant tout le trajet. Le port du gilet jaune est obligatoire** à tous les trajets.

Bus :

Les enfants sont tenus d'écouter et respecter les consignes données par les chauffeurs de bus pour le bon déroulement du trajet. Chaque enfant **doit attacher sa ceinture de sécurité avant le départ et durant tout le trajet.**

Règles générales :

Les parents sont responsables de leurs enfants sur le trajet de leur domicile au point de rendez-vous, ainsi que de leur comportement durant les trajets accompagnés Péditrain et dans les bus scolaires. Les enfants doivent être au point de rendez-vous **5 minutes avant le départ**. Les trottinettes, planches à roulettes et ballons **sont interdits**. En cas de dégâts dans le train/bus, causés intentionnellement ou par accident, les frais de réparation sont à la charge des parents.

IMPORTANT

- Si votre enfant est en retard au point de rendez-vous et que le train ou le bus est déjà parti, votre enfant doit obligatoirement retourner à la maison.
- Si votre enfant est en retard en sortant de l'école et que le Péditrain ou le bus est déjà parti, il doit obligatoirement retourner dans sa classe pour informer son enseignant(e).
- **Mesure d'éloignement** : en cas de mesure d'éloignement décidée par le juge, merci de joindre une copie du jugement au présent bulletin d'inscription.

MERCİ DE RESPECTER CES RÈGLES POUR LA SECURITÉ DE TOUS

En cas de non-respect des règles, l' AISGE-Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs informe les parents par courrier nominatif. L' AISGE peut prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement des trajets, du simple avertissement à l'exclusion temporaire du transport scolaire.

Les transports scolaires sont régis par le « Règlement des transports de l' AISGE » à lire sur notre site www.aisge.ch.

Lieu, date : _____

Signature du/des parent/s : _____ Signature de l'enfant : _____

DÉCHARGE :

Je, soussigné, (nom/prénom du/des parent/s) _____, autorise mon enfant (nom/prénom de l'enfant) _____ à rentrer seul[e] depuis le point de rendez-vous du Péditrain/bus.

Ce bulletin d'inscription est à retourner par e-mail à secretariat-general@aisge.ch ou par courrier à l'adresse ci-dessous :